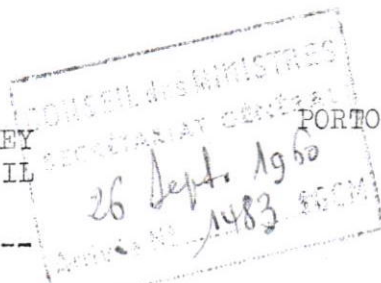


PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES



PORTO-NOVO, LE 26 SEPTEMBRE 1960

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DECRET DU PREMIER MINISTRE.

CABINET DU PREMIER
MINISTRE.

ANNEE 1960 N° 258 /PCM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la loi du 15 Février 1959 portant constitution du Dahomey ;
VU la loi 59/16 du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Premier Ministre, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service ;
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS

CHRONO I
JORD. I
HAUSSAIRE I
FP. 3
DP. 2
PRESIDENCE I 5
MI. 5
SP. POBE I
TRESOR I
S/PKETOU I
SF. 5
MF. I
CD. I
/RADIO I
S.A.COOP. I
INTERESSE I

II E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. HOUKPATIN Paul, Attaché de 3ème classe, 3ème échelon de la FOM, actuellement Chef de la Subdivision Centrale de Pobé est nommé Sous-Préfet de Kétou.

ARTICLE 2°. - Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'Intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

H. MAGA.

M. AROUNA.